



LA PLAINE DES PALMISTES

**Affaire n°03-130918 : Budget Annexe de l'Eau potable /
Affectation du résultat constaté au CA 2017 sur le budget
2018**

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le **07 juin 2018** et que le nombre de membres en exercice étant de **29**, le nombre de **présent(s)** est de : **18**

Absent (s) : 08

Procuration (s) : 03

Total des votes : 21

Secrétaire de séance : ALOUETTE Priscilla

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer



LE MAIRE

Marc Luc BOYER

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN
DATE DU TREIZE SEPTEMBRE**

DEUX MILLE DIX-HUIT

L'an deux mille dix-huit le **TREIZE SEPTEMBRE** à seize heures trente le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Marc Luc BOYER.

PRÉSENTS : Marc Luc BOYER Maire - Laurence FELICIDALI 2^{me} adjointe - Gervile LAN YAN SHUN 3^{me} adjoint - Sylvie DE ALMEIDA SANTOS 4^{me} adjointe - Micheline ALAVIN 5^{me} adjointe - Yves PLANTE 6^{me} adjoint - Emmanuelle GONTHIER 7^{me} adjointe - Jean Benoit ROBERT 8^{me} adjoint - Victorin LEGER conseiller municipal - André GONTHIER conseiller municipal - René HOAREAU conseiller municipal - Marie Lucie VITRY conseillère municipale - Jean Noël ROBERT conseiller municipal - Jasmine JACQUEMART conseillère municipale - Marie Josée DIJOUX conseillère municipale - Priscilla ALOUETTE conseillère municipale - Alette ROLLAND conseillère municipale - Johnny PAYET conseiller municipal.

ABSENT(S) : Didier DEURWEILHER conseiller municipal - Jacques GUERIN conseiller municipal - Lucien BOYER conseiller municipal - Jean Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal - Joëlle DELATRE conseillère municipale - Toussaint GRONDIN conseiller municipal - Mélissa MOGALLA conseillère municipale - Sabine IGOUFE conseillère municipale.

PROCURATION(S) : Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY 1^{er} adjoint à Gervile LAN YAN SHUN 3^{me} adjoint - Ghislaine DORO conseillère municipale à Sylvie DE ALMEIDA SANTOS 4^{me} adjointe - Éric BOYER conseiller municipal à Johnny PAYET conseiller municipal.

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20180913-DCM03-130918-
DE
Date de télétransmission : 18/09/2018
Date de réception préfecture : 18/09/2018

Affaire n° 03-130918 :

Budget Annexe de l'Eau potable / Affectation du résultat constaté au CA 2017 sur le budget 2018

Le Compte Administratif 2017 du Budget annexe de l'Eau a constaté un résultat cumulé d'exploitation au 31 décembre 2017 égal à 525 323,05 euros.

Ce résultat d'exploitation ayant été approuvé, il convient maintenant de l'affecter sur le budget 2018.

L'affectation ne vise donc que le résultat cumulé de la section d'exploitation, le solde cumulé d'investissement positif fait l'objet d'une inscription en recettes au compte 001 pour un montant de 913 142,10 euros.

Le solde des restes à réaliser de la section d'investissement s'élève à - 95 538,50 €

Compte tenu de ces restes à réaliser, il résulte que la section d'investissement ne présente pas de besoin de financement.

Compte tenu de ces éléments, le Maire propose d'affecter le résultat d'exploitation cumulé 2017 selon le tableau d'affectation suivant :

Affectation du résultat constaté au CA 2017	Montants en €
Résultat d'exploitation 2017 à affecter	525 323,05
Besoin de financement de la section d'investissement	0
Affectation proposée :	
• Affectation du résultat cumulé en section d'exploitation (inscription au compte 002)	525 323,05

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à la majorité 20 voix pour, et 1 abstention (ROLLAND Aliette conseillère municipale) :

- **AUTORISE LE REPORT** de la totalité du résultat cumulé de 525 323,05 € en recette d'exploitation, au compte 002, pour un montant de 525 323,05 euros.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme
LE MAIRE
Marc Luc BOYER



Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20180913-DCM03-130918-
DE
Date de télétransmission : 18/09/2018
Date de réception préfecture : 18/09/2018